

CONSULTATION INTERNATIONALE (N° 2018 P 1023)

La STEG se propose de lancer une Consultation Internationale N° 2018 P 1023 pour :

**« ACHAT DE VANNE PURGE POUR CIRCUIT BALAYAGE INJECTEUR POUR LE CYCLE COMBINE DE
SOUSSE B ».**

Les offres doivent être établies et présentées conformément aux conditions de la consultation. Elles doivent sous peine de rejet catégorique, parvenir par voie postale et recommandées, ou par rapide poste, ou déposées (contre décharge) au bureau d'ordre STEG/DPTE, (Chouchet- Radès) au plus tard le **Mercredi 09 Mai 2018 à 16H30** sous double enveloppes cachetées à l'adresse suivante :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA PRODUCTION ET DU TRANSPORT DE L'ELECTRICITE
STEG/DPTE – BP 126-2040 RADES -TUNISIE**

**CONSULTATION INTERNATIONALE N° 2018 P 1023
ACHAT DE VANNE PURGE POUR CIRCUIT BALAYAGE INJECTEUR POUR LE CYCLE COMBINE
DE SOUSSE B
« NE PAS OUVRIR »**

Elles doivent être accompagnées, sous peine de nullité, des pièces suivantes :

Pour les soumissionnaires étrangers

- Un certificat de non faillite, de non redressement judiciaire, ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine du soumissionnaire (originale ou certifiée conforme).
- Extrait du registre de commerce ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine (Original).

Pour les soumissionnaires locaux

- Un certificat d'affiliation à la CNSS ou organisme équivalent (Original).
- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres (originale ou certifiée conforme).
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur ; les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de la STEG ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.
- Extrait du registre de commerce (Original).

Les soumissionnaires (locaux et étrangers) doivent également accompagner leurs offres:

- D'une déclaration sur l'honneur comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion de la commande et des étapes de sa réalisation (originale).

NB: la STEG se réserve le droit d'exiger d'autres pièces annexes ayant trait au dossier de la Consultation.

Le retrait des cahiers des charges peut être effectué, à partir de la première date de publication du présent communiqué, et ce, auprès de la Direction Production et Transport de l'Électricité à l'adresse suivante :

**STEG-DPTE / DEP. LOGISTIQUE
Sise à Rades Foret -2040 - Tunis - Tunisie
Tel : 216 71 433 977 Poste 2305 – Fax : 216 71 433 066.**

Le délai de validité des offres doit être de **90 jours** à partir du lendemain de la date limite de réception de l'offre.

Les intéressés peuvent retirer le dossier de la consultation sur présentation d'une demande écrite et moyennant le versement d'un montant non remboursable de soixante dix Dinars (70 DT) en espèces ou par virement bancaire au compte courant bancaire STEG sur la A.T.B :

C.C.B. (A.T.B) : 201104.0319/41.

Le fax de l'ordre de virement fera foi pour l'envoi du dossier. Il y a lieu de rappeler le Numéro de la consultation dans votre virement.

NB: Ne peuvent participer à la consultation que les soumissionnaires ayant d'une façon régulière retiré le cahier des charges.

L'ouverture des plis est non publique et elle aura lieu le lendemain de la date limite de réception des offres.